

CCOPA DIRM



PROFESSION DE FOI

L'agenda social 2017-2019 du ministère de la transition écologique et solidaire a inscrit pour la 3ème fois le chantier statutaire des Ouvriers des Parcs et Ateliers.

L'évolution du décret statutaire de 1965 conditionnera le devenir des OPA au sein des services de l'Etat.

Les OPA ont toujours accordé leur confiance à la CGT lors des précédentes élections. Une représentativité de **74,34% dans les DIRM** aux élections de 2014 a permis à la CGT d'être en première ligne pour défendre les intérêts et l'avenir des OPA

Dans les DIRM, les missions et les emplois sont des enjeux majeurs.

**« En Votant CGT
Vous défendez le service
public, vos missions
et vos emplois »**

Devant l'immobilisme et la surdité du ministère, la mobilisation s'est imposée pour

porter les revendications de la CGT et faire valoir le droit des OPA.

Le 21 juin 2018, à **la seule initiative de la CGT, les OPA ont clairement exprimé leur volonté de ne pas être en extinction en revendiquant des missions, des emplois, des salaires correspondant à leurs missions techniques.**

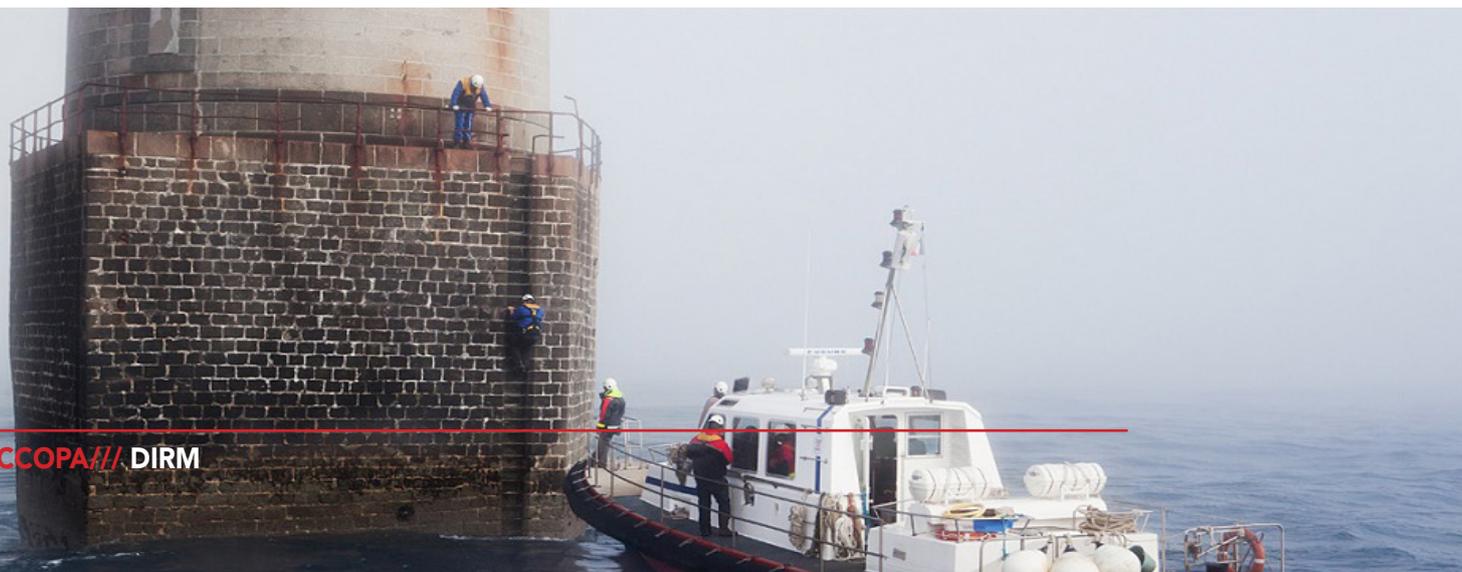
Les OPA en postes sont environ 200 essentiellement sur des missions :

- Ateliers (Chaudronnerie – Métallerie / Garage / Mécanique / Peinture-Sablage / Menuiserie / Maçonnerie / Réparation des bouées métalliques et polyéthylène)
- Électrotechnique / Électronique / Informatique / Électricité / Gestion des stocks.
- Entretien des établissements de signalisation maritime ; mer et terre des ateliers, du parc automobile, des bureaux, des navires de l'armement centralisés avec convention etc.
- Maintenance du matériel POLMAR – Gestion des stocks et mise à disposition des matériels en cas de crise
- Formation et mise en exercice

**« La CGT défend
Votre pouvoir d'achat
Vos salaires
Votre régime indemnitaire
Votre protection sociale »**

L'absence de recrutements d'OPA, les départs en C3A en retraites ou volontaires font que les missions sont de plus en plus menacées par la politique du Gouvernement qui n'a d'autres objectifs que de se désengager en transférant le patrimoine et les missions vers les collectivités ou en externalisant les tâches vers le secteur privé.

La baisse des effectifs et le vieillissement des agents entraînent la mutualisation des moyens humains ainsi qu'une polyvalence accrue qui va à l'encontre de nos métiers.



La diminution sensible des crédits et des effectifs se traduisent par la suppression et la privatisation des missions.

Quel avenir pour les OPA et quel devenir pour les DIRM ? Avec le développement de la polyvalence, le ministère mise sur l'adaptation des OPA à chaque changement d'orientation. Jusqu'où cela est-il acceptable? Et combien de temps cela peut-il durer?

Les futures discussions qui vont s'engager pour l'avenir des DIRM et des OPA vont être déterminantes. Nous avons besoin d'être unis et d'avoir un syndicat fort pour défendre le droit et l'avenir des OPA.

La CGT aura une nouvelle fois besoin de votre confiance et vous aurez besoin de la CGT pour vous défendre

La CGT sera la seule en capacité de défendre les OPA, par sa connaissance et sa maîtrise technique des dossiers spécifiques liées à notre statut particulier.

» Accordez votre confiance aux élus CGT

Vos élus se battent pour le service public, obtenir des recrutements supplémentaires à un haut niveau de qualification.

Donner un mandat à la CGT, c'est nous permettre de porter les revendications suivantes :

- **Maintien et développement des missions phares et balises**
- **Maintien des centres POLMAR avec une meilleure coordination entre l'Etat et les collectivités**
- **Des formations spécifiques capables d'anticiper les nouvelles technologies et les métiers du futur**
- **Stopper les restrictions budgétaires et obtenir des crédits suffisants pour effectuer efficacement les missions**
- **Maintien du patrimoine d'Etat et des missions de phares et balises et de sécurité maritime**
- **Des recrutements de 100 OPA sans tarder pour renforcer et rajeunir les centres, répondre aux missions d'entretien du patrimoine, assurer la sécurité des usagers et des agents**
- **Limiter la polyvalence**
- **Maintien de tous les sites et aucune mutation forcée**
- **Des mesures catégorielles avec une revalorisation de la grille des salaires**
- **Déplafonnement de la prime de métier - minimum 5000€ avec déplafonnement à 7000€**
- **Extension du dispositif de départ anticipé amiante dans tous nos sites avec les remplacements correspondants.**

Le 6 décembre 2018
Je fais confiance au SNOPA CGT
et à ses représentants.

Je vote CGT

pour défendre mes missions et mon statut.

La CGT, un syndicat à la hauteur de vos exigences.

